3 Mai 1840

3 Mai 1840

119

Mandement d'Entrée de Mgr. l'Evêque de Montréal.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, &c.

AU CLERGÉ et à tous les FIDÈLES de notre Diocèse, SALUT ET BENEDICTION en Notre Seigneur.

CE n'est pas sans une douleur profonde que vous aurez appris, Nos Très Chers Frères, la mort de Monseigneur J. J. LARTIGUE, premier Evêque de Montréal. Vous connaissez tous, les vertus qui brillaient dans cet Illustre Fondateur ; les grandes entreprises qu'il a formées et si heureusement exécutées pour la gloire de Dieu ; les travaux de tout genre auxquels il s'est voué pour l'avantage de l'Eglise, et la vigueur apostolique qu'il a déployée pour la défense de la saine doctrine. Il serait inutile de vous parler de sa sollicitude infatiguable pour ses ouailles, de sa tendre charité pour les pauvres, de ses vastes connaissances et de son rare savoir, de sa fidélité et de son talent admirable à annoncer la parole divine, en un mot du courage avec lequel il a soutenu la Maison du Seigneur dans les temps les plus difficiles. Vous avez tous pu apprécier par vous-mêmes les dons excellens dont la nature et la grâce l'avaient comblé. Ces qualités éminentes, que vous avez tant de fois admirées en lui avec complaisance parce qu'elles tournaient autant à l'honneur de son pays qu'à la gloire de la Religion, vous feront sans cesse bénir le Seigneur de vous avoir donné, dans sa miséricorde, un si bon Pasteur, dont la mémoire sera à jamais en bénédiction parmi vous.

Le regret que vous cause sa mort est d'autant plus amer que vous ne pourriez, N. T. C. F., vous consoler de cette perte immense, en voyant le fardeau de l'Episcopat passer à un sujet si peu qualifié pour remplacer auprès de vous ce savant et vertueux Prélat. Hélas ! que nous sommes loin d'avoir les dispositions nécessaires pour remplir dignement les sublimes fonctions de l'Apostolat ; et qu'il est à craindre que Dieu n'ait permis notre élévation que pour nous punir de nos innombrables péchés, et vous châtier vous-mêmes du mépris que vous auriez fait des grâces que vous avez reçues par le Ministère de cet excellent Pontife ! Voilà n'en doutez pas, ce qui porte dans notre âme l'amertume et l'effroi. Nous savons que le Souverain Pasteur nous impose le stricte devoir de veiller sur vos âmes, comme devant en rendre un compte rigoureux ; et que s'il s'en perd une seule par notre négligence, il nous faudra donner âme pour âme et vie pour vie. Nous connaissons que nous sommes redevables à tous, aux savans comme aux ignorans, aux riches comme aux pauvres ; que nous devons nous consumer de soins, nous immoler, nous sacrifier pour votre salut. Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il y a des plaies profondes à guérir, des abus invétérés à corriger, des scandales déplorables à réprimer. Nous ne pouvons nous cacher que l'indifférence et l'irréligion, l'ivrognerie et les excès de la débauche ont fait parmi vous d'étranges ravages. Nous voyons avec une douleur inexprimable que plusieurs parmi vous vivent dans une coupable négligence des devoirs les plus sacrés de la Religion : que beaucoup ont cessé de fréquenter les tribunaux de la pénitence et ne parraissent jamais à la table du Seigneur. Nous n'ignorons point que les jours du Seigneur sont indignement profanés par des jeux et des dissolutions de toute espèce, par des ventes et trafic sordide, à la honte des lois de l'Eglise et de l'Etat. Nous apprenons avec frayeur les efforts incroyables que font les ennemis de la foi pour pervertir les brebis dont le Seigneur nous a confié la garde, en répandant parmi vous des livres corrompus et en établissant des Ecoles qui, si elles étaient encouragées par

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

vous, produiraient bientôt des fruits bien amers. Voilà ce qui multiplie nos craintes et nos allarmes. Oh! que le poids de la charge pastorale est accablant, N. T. C. F.! Nous vous conjurons donc, au nom de J. C., de l'alléger par votre obéïssance à l'Eglise, votre ferveur dans les saintes pratiques de la Religion, votre respect pour vos Pasteurs, en un mot par votre horreur pour le vice, et votre fidélité à tous vos devoirs religieux. Car c'est là tout ce que nous vous demandons en reconnaissance des peines et des travaux aux quels nous allons nous assujétir pour votre amour. Oui, s'il est une chose capable de nous consoler ici-bas, au milieu de nos tribulations, ce sera de vous voir marcher dans les voies de la justice, vous tous que nous aimons dans les entrailles de J. C., et que nous désirons avec tant d'ardeur pouvoir présenter, au dernier jour, purs et sans taches, au tribunal du Souverain Juge. Puissions-nous, N. T. C. F., sauver tous ceux dont Dieu nous établit aujourd'hui le Pasteur afin qu'en ce jour terrible où nous irons rendre compte de tout ce que nous aurons fait dans l'exercice de notre ministère, nous ayons le bonheur de dire avec J. C., " O Père Saint..... j'ai gardé ceux que vous m'avez donnés, et aucun d'eux n'a péri, si ce n'est le fils de perdition."

Mais si d'un côté la vue de nos miséres nous consterne, nous nous sentons fortifié par la pensée que Dieu se plait quelquefois à choisir les sujets les plus méprisables pour mieux faire éclater sa puissance et sa gloire. Ce qui sert encore à nous rassurer, c'est que ce Diocèse a été mis par notre Illustre Prédécesseur d'une manière spéciale sous la protection de la Mère de Dieu, et qu'il est à espérer que cette Mère si tendre gardera et le Pasteur et les brebis. Nous sommes aussi consolé et encouragé par l'affection et le zèle que nous témoignent les membres de notre Clergé dont la fidèle co-opération à toutes nos entreprises produira, nous l'espérons, les plus heureux résultats pour le bien de la Religion. Nous reconnaissons dans la sincérité de notre cœur que nous étions le dernier auquel il aurait fallu penser pour ce Poste éminent. Mais nous voyons que tous ces généreux colloborateurs considèrent en Nous, non la faiblesse de l'homme, mais le représentant de J. C. Enfin, ce qui Nous inspire un vrai courage, c'est que toutes les œuvres, que Nous allons entreprendre pour votre salut éternel, ont été, depuis longues années, projetées par notre Illustre Prédécesseur. Car, dans son vaste génie, qui embrassait plusieurs siècles, et dans ses immenses calculs, pour le bien de son cher troupeau, il a prévu tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur. Aussi est-ce dans le sein de la confiance, dont il nous a honoré, que nous avons puisé tout ce que nous avons à faire pendant notre Episcopat. Si sa vie, hélas! trop courte, ne lui a pas suffi pour réaliser tous ses plans, il nous a chargé de leur exécution. C'est surtout dans les derniers jours de sa vie, que ranimant toutes ses forces et laissant parler toute sa tendresse pour ses brebis, il nous a tracé la marche que Nous avions à suivre, pour la réforme des abus et l'établissement des solides vertus.

Mais pour nous aquitter dignement des devoirs si importans de notre charge, nous avons besoin de ces dons parfaits qui ne peuvent venir que du Père des lumières. Aussi nous n'eumes pas plutôt recueilli les derniers soupirs de notre Prédécesseur que nous nous jetâmes aux pieds du Seigneur pour nous soumettre humblement à sa sainte volonté, et lui demander avec Salomon cette divine sagesse qui nous est si nécessaire pour conduire, dans les voies de la justice, tant de milliers d'âmes que nous avons en charge, et ne pas mettre son Eglise en danger de périr par notre inexpérience. Comme nos prières sont trop faibles pour mériter toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour le bon gouvernement de l'Eglise, nous vous conjurons, N. T. C. F., avec
Rom. 15, 30. l'Apôtre, par Notre Seigneur J. C. et la charité du St. Esprit de nous aider par les prières que vous adresserez pour nous à Dieu. Nous désirons ardemment établir cette union de prières entre le Pasteur et les brebis; union qui doit contribuer efficacement au salut de nos âmes. Pour cela nous croyons devoir vous informer que notre Illustre Prédécesseur, dans les derniers temps de sa vie, a fondé une messe basse, qui doit se dire, à perpétuité, tous les jours, dans la Cathédrale, à l'honneur de la très sainte Mère de Dieu, pour tous les Pasteurs et les fidèles de ce Diocèse. Nous observerons religieusement ce dernier acte de la volonté de ce bon Pasteur: mais nous espérons que vous vous unirez à nous, vous, Ministres de la Religion, lorsque vous serez au St. Autel; et que vous inviterez votre peuple à faire chaque jour, en famille, quelque prière à cette intention, ne fut-ce qu'un *Pater* et un *Ave*. Ce sera surtout le 25 Juillet, jour anniversaire de notre consécration Episcopale, que vous nous recommanderez au glorieux Apôtre St. Jacques sous la protection duquel nous mettons notre Episcopat.

Comme les lois d'une sage Discipline, que notre Illustre Prédécesseur a reçues de l'Eglise de Québec, sont en vigueur dans ce Diocèse, nous nous ferons un devoir de les maintenir avec tout le zèle possible.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit:

1°.—Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, tous les Mandemens et Ordonnances des Evêques, ainsi que les autres lois canoniques, jusqu'à ce jour en force dans notre Diocèse; et en particulier celui de notre Illustre Prédécesseur du quinze Septembre mil-huit-cent-trente-six et tous les autres ainsi que les Circulaires qui ont été publiées depuis cette époque.

2°.—Nous renouvelons de même et confirmons tous les pouvoirs et facultés spirituelles qui ont été donnés par écrit, et non revoqués, par les Supérieurs Ecclésiastiques, soit au dedans, soit au dehors de ce Diocèse.

3°.—En vertu d'un Indult du sept Janvier mil-huit-cent-trente-huit, accordé pour un an à compter de la mort de notre Illustre Prédécesseur, nous renouvelons pour ce même espace de temps, en faveur de tous les Prêtres approuvés dans ce Diocèse, ainsi que de ceux qui le seraient par la suite, la faculté de donner aux Fidèles *in articulo mortis* la Bénédiction et l'Indulgence plénière, selon la formule prescrite par Benoit XIV d'heureuse mémoire, et usitée jusqu'à ce jour en ce pays.

4°.—Nous vous faisons part d'un Indult du St. Siège du 23 Février de cette année, qui étend à la Cathédrale et aux autres Eglises et Oratoires publics de ce Diocèse la faculté réservée aux Eglises Paroissiales dans lesquelles seules les Fidèles associés à la Propagation de la Foi pouvaient jusqu'ici gagner les Indulgences plénières accordées par le Souverain Pontife à cette pieuse Association: pourvû qu'ils remplissent toutes les autres conditions expliquées dans les Règles de la dite Association.

SERA le Présent MANDEMENT lû et publié en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, au Prône dans toutes les Eglises Paroissiales, et dans celles où se célèbrent les Offices publics, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Montréal, sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre Secrétaire, le trois Mai mil-huit-cent-quarante.

✠ **IG. Eveque de Montreal.**

L. + S.

Par Monseigneur,

A. F. TRUTEAU, Ptre., *Secretaire.*

(*Pour Copie.*)

A. F. Truteau Ptre Secrétaire